GrandAngoulême
AGGLOMÉRATION

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION À MONSIEUR GÉRARD ROY POUR LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022

DGS - Commerce/Agriculture/Haut débit
Numéro : 2022-A-152

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2022 portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial du jeudi 15 décembre 2022, chargée d'examiner le dossier de la SAS ANGDIS (création drive E.Leclerc à Angoulême),

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur Gérard ROY pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême chargé du schéma de cohérence territoriale applicable sur la commune d'Angoulême, à la commission départementale d'aménagement commercial du jeudi 15 décembre 2022,

ARRETE

Article 1er – Monsieur Gérard ROY, Vice-Président de GrandAngoulême, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération, en mes lieu et place, à la commission départementale d'aménagement commercial du jeudi 15 décembre 2022.

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur Gérard ROY et à Monsieur le directeur général des services.

Angoulême, le – 9 DEC. 2022

Le Président,

Xavier BONNEFONT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le – 9 DEC. 2022
Publié ou notifié,
Le
– 9 DEC. 2022